

ARRÊTÉ N°2021/76
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ET DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Ercé-Près-Liffré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande initiale du groupe MARC SA pour des travaux au pont de Cochinois - RD92 « avenue de l'Illet » dans le cadre du marché d'entretien des ouvrages d'art du département 35

Vu la demande du groupe MARC SA pour la prolongation de la période accordée sur l'arrêté municipal du 06 juillet 2021

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Considérant l'obligation du demandeur de mettre en place la signalisation réglementaire ;

ARRETE :

Article 1

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande qui se dérouleront du 07 septembre au 14 septembre 2021, sous réserve de remise en état après travaux.

Article 2

A partir du 07 septembre 2021 et pour la durée des travaux, la chaussée sera rétrécie. Une circulation avec sens prioritaire sera mise en place.

Article 3

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise au SDIS de Liffré et au Commandant de Gendarmerie de Liffré.

Fait à Ercé-près-Liffré,

Le 07 septembre 2021

Le Maire,

Bertrand CHEVESTRIER

